
**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE
COMMISSION JARDINS ET MAISONS FLEURIS
DU 20 AVRIL 2022**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres élus

Madame LAGUERRE Farah
Madame BOS Annie
Monsieur DELACOUR Cyril

Membres extérieurs

Madame LAGUERRE Nelly
Madame LAÏ Annick
Madame YON Chantal

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres élus

Madame BENOIT Christel

I. REMPLISSAGE DES LIVRETS

Précision : lors de la notation, tous les membres notent et remplissent les cases.

Attention : la case totale correspond à l'addition des 5 cases précédentes et non à la moyenne de celles-ci.

Mme LAGUERRE F. a donc ajouté la note de 12 (note moyenne) quand une note manquait afin de pouvoir quand même comptabiliser les points.

Ce problème a désavantagé quelques habitués qui fleurissent bien. Par exemple : M. PETIT qui n'a pas obtenu le prix d'honneur ou d'excellence mais seulement le 1^{er} Prix avec 150 pts sur 200. Celui-ci obtient une maille notation d'habitude.

S'est posé alors le problème de récompenser toutes les personnes notées ou uniquement celles ayant eu les 2 notes. Le règlement ne précisant rien à ce sujet, l'avis de chacun a été demandé par mail. La majorité a opté pour ne récompenser que ceux qui ont eu 2 notes.

II. RÉCOMPENSES 2021

28 personnes récompensées dont 1 prix d'honneur (M. CHATEL) et 2 prix d'excellence (M. Mme ROUSSEL et M. BRENNETOT/Mme DECONIHOUT).

Les récompenses seront distribuées à l'issue de la bourse aux plantes le Samedi 7 mai 2022 à 18 h.

Bénévoles : Mmes LAGUERRE N., LAÏ, BOS, YON et LAGUERRE F.

Le secrétariat de mairie est en charge d'établir puis imprimer les bons d'achat, les diplômes, préparer le diaporama et les photos et inviter la presse ainsi que l'ensemble du conseil municipal.

Quelques mots sur le Bourse aux plantes :

De 10 h à 18 h sur la Place Roger Martin du Gard, partie basse.

Les voitures devront se garer sur le parking Poids Lourds.

Animations proposées :

- Ateliers gratuits pour les enfants par Mmes BENOIT et LAÏ et Mmes ROUQUETTE et GACOIN
- Vente de crêpes par l'école maternelle
- Animations extérieures
- Vannerie (par l'abbaye)
- Visite gourmande dans le parc de l'abbaye

Tarifs : 1 € le mètre linéaire pour les particuliers et 3 € le mètre linéaire pour les professionnels.

III. PRÉPARATION 2022

1 seul passage pour 2022, Printemps et Été, le mercredi 1^{er} juin à 16 h. RDV à la mairie.

Composition circuit/équipe déterminée par tirage au sort

- Équipe 4 personnes pour le secteur rose : Mmes LAGUERRE F., BENOIT, BOS et M. DELACOUR
- Équipe 3 personnes pour le secteur jaune : Mmes LAGUERRE N., YON et LAÏ

Prévoir d'envoyer un mail de rappel 15 jours avant la date ;

Préparer les livrets.

Modification du règlement comme suit :

RÈGLEMENT MAISONS ET JARDINS FLEURIS

La Commission des jardins fleuris s'est réunie le **mercredi 20 avril 2022** pour définir les règles de modalités d'attribution des prix des maisons ou jardins fleuris à Jumièges, après consultation de la Commission des Finances.

Le règlement suivant est adopté par le Conseil Municipal du **28 avril 2022**.

- **Sera récompensée toute** maison fleurie ou façade fleurie visible de la route,
- Toute maison fleurie est prise en compte. Les habitants ne souhaitant pas participer devront se faire connaître en mairie,
- **1 passage a lieu** chaque année (**fin mai, début juin**)
- **Ce passage est obligatoire** avec au minimum 3 membres de la Commission des jardins fleuris, un tirage au sort a lieu pour déterminer la composition du jury et le secteur qui lui est attribué,
- **Les membres de la commission ne peuvent être notés pour leur propre jardin,**

- La Commission compte 7 membres ainsi la tournée est divisée en 2 secteurs (**tirage au sort de la composition jury/secteur**),
- Dès que les membres constatent du fleurissement intéressant, une fiche individuelle est ouverte, **l'ensemble des membres du jury procédera à la notation**,
- Chaque fiche comporte des notes de 10 à 20 pts, 20 étant Très Bien, 15 Bien et 10 Moyen :
 - **l'aspect général du jardin**
 - le fleurissement **d'arbustes pérennes** du jardin, de la façade, des balcons ou terrasses
 - le fleurissement **éphémère** du jardin, de la façade, des balcons ou terrasses à **grandeur du terrain fleuri ou importance du fleurissement éphémère**
 - l'entretien du terrain
 - le terrain paysagé – recherche – créativité

Une moyenne générale est attribuée alors par les membres de la Commission (note sur 20),

- Un total de points est fait lors du passage (maximum de 100 points),
- Les personnes qui ont refusées leur prix deux années consécutives, seront exclues du concours.
- 4 catégories de récompenses en fonction des points obtenus :

De **90 à 100 points** : diplôme **prix d'HONNEUR** et bon d'achat de 40 €

De **80 à 89 points** : diplôme **prix d'EXCELLENCE** et bon d'achat de 25 €

De **70 à 79 points** : diplôme **1^{er} prix** et bon d'achat de 15 €

De **65 à 69 points** : diplôme **2^{ème} prix** et bon d'achat de 10 €